

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 avril 2026

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
 ARANCE-GOUZE-LENDRESSE
 (Communes fusionnées)

24-04-2026-06

Date de convocation le 20/04/2026
 Nombre de conseillers en exercice : 15
 Présents : 14
 Procurations : 01
 Votants : 15

Etaient présents : Mmes CAMGRAND Eva, CASTANHEIRA Ludivine, CHAILLOUX Vanessa, LOQUET Patricia, POURRERE Danielle et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, LAMASOU Bernard, HILLOOU Hervé, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard.

Avait donné pouvoir : : Mme ETCHART pouvoir à M CLAVÉ

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE Pascal

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE

Budget principal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif principal pour l'exercice 2026.

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses :

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Vote</i>
011	Charges à caractère général	1 147 400,00 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	847 500,00 €
014	Atténuations de produits	253 262,00€
65	Autres charges de gestion courante	502 495,69 €
67	Charges spécifiques	2 000,00 €
68	Dotations provisions semi budgétaires	2 300,00 €
023	Virement à la section d'investissement	4 096 658,89 €
040	Opération d'ordre (amortissements)	451,00 €
Total		6 852 067,58 €

Recettes :

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Vote</i>
70	Produits des services, domaines et ventes	97 700,00 €
73	Impôts et taxes	1 153 165,56 €
731	Impositions directes	55 000,00 €
74	Dotations et participations	1 681 245,00 €

75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	15,00 €
77	Produits spécifiques	100,00 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	3 558,00 €
013	Atténuations de charges	20 000,00 €
002	Résultat reporté	3 691 284,02 €
Total		6 852 067,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Restes à réaliser N-1</i>	<i>Propositions nouvelles</i>
10	Dotations, fonds et réserves (taxe aménagement)		15 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (cautions à reverser)	2000,00 €	1 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles		20 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	21 108,50 €	352 178,61 €
23	Immobilisations en cours		464 189,00 €
27	Autres immobilisations financières		180 516,00 €
	35- Mont logement presbytère		23 000,00 €
	66- Brasserie complexe de pelote		22 000,00 €
	77- Mont Mairie		200 000,00 €
	83 LENDRESSE Parc des sports	130 426,05 €	1 802 000,00 €
	88- CHATEAU DE MONT	1 174 150,30 €	1 000 000,00 €
	96- Maison d'habitation	144,00 €	
	97- Locaux chasse ball trap		467 560,00 €
	99- Mont groupe scolaire		70 000,00 €
	100- Mont création d'une voie verte	196 832,00 €	43 000,00 €
	101- Création d'un giratoire	95 786,76 €	27 500,00 €
	103- Arance salle des fêtes		43 000,00 €
041	Opérations patrimoniales		199 576,40 €
Total		1 620 447,61 €	4 930 520,01 €

Total des dépenses cumulées	6 550 967,62 €
------------------------------------	-----------------------

Recettes :

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Restes à réaliser N-1</i>	<i>Propositions nouvelles</i>
001	Résultat Investissement reporté		1 952 281,33 €
10	Dotations et fonds divers		302 000,00 €
27	Autres immobilisations financières		0,00 €

16	Emprunts et dettes assimilées (cautions)		
043	Opérations patrimoniales		199 576,40 €
021	Virement de la section de fonctionnement		4 096 658,89 €
042	Opération d'ordre (amortissements)		451,00
	TOTAL		6 550 967,62 €

Total des recettes cumulées	6 550 967,62 €
------------------------------------	-----------------------

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ADOpte le budget 2026

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 1

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ

M SALEFRANQUE
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le



ID : 064-216403964-20260429-24_04_2026_06-DE